

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU

**DE LA SÉANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023
A 20 heures 45 EN MAIRIE DE TILLY
Convocation 18 septembre 2023**

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Patrick JOURDAIN, Maire,
M. Robert SLOVES, 1ère Adjoint,
M. Nicolas AUMONIER,
Mme Céline DUPONT,
Mme Anne-Marie CHEVALIER,
M. Simon LATRECHE,
M. Richard LETORT,
M. Christian PETITPAS,
Mme Françoise POUCHUCQ,
Mme Solange VIORNAY,
M. François VIROT,

ABSENTS EXCUSES

M. Michel GALMEL, donne procuration à M. JOURDAIN,
Mme Marie-Christine EMINIAN, donne procuration à M. Robert SLOVES,
M. Maurice GARSULT, 2^{ème} Adjoint,
M. Sébastien BOITTE,

Soit 15 membres en exercice

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Nicolas AUMONIER, en qualité de Secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarques bloquantes, approuve le précédent compte rendu

2) PRESENTATION PAR LA GENDARMERIE DES STATISTIQUES DE DELINQUANCES SUR NOTRE CANTON. Rôle de la vidéoprotection.

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette présentation est reportée au prochain Conseil de décembre. Les officiers sont à cette heure mobilisés pour un service sécuritaire.

3) ADHESION A UNE PLATEFORME DE DEMATERIALISATION: décision du Conseil.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la plateforme actes(dématérialisation) sera fermée aux communes le 31 décembre. De ce fait, il nous est proposé par SNA d'adhérer aux usages numériques de Eure Normandie Numérique pour le coût annuel de 0,10€ par habitant.

Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour cœur de métier le déploiement de la fibre sur le territoire eurois sur lequel les acteurs privés n'ont pas indiqué d'intention de déploiement.

Au regard du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat ambitionne désormais d'accompagner les élus, les maires et leurs équipes dans les

nouveaux usages du numérique.

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure.

Le syndicat a pour but d'accompagner les organismes publics dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous ses adhérents dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toute réflexion utile à la mise à disposition d'outils et d'usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en mettant à disposition des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature numérique via un parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Afin de tester et sécuriser la mise en production de la plateforme d'administration, d'en fiabiliser les montées de version et en vue de l'enrichir de nouveaux services, le syndicat a mis en place un groupe de structures publiques locales dites "Pilotes".

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte. Cet établissement public permet :

- D'accompagner la modernisation numérique des structures publiques locales.
- D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique.
- De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens.
- De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

L'adhésion au syndicat, à la compétence "Services et outils numériques", permet ainsi d'accéder gratuitement :

- À un centre de ressource qui mettra à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques etc. Des séances de sensibilisation et de formations seront proposées aux adhérents, et la mise en réseaux des acteurs locaux (secrétaires de mairie, DSI & chefs de projets, élus) sera mise en œuvre.
- À la plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence.
- De bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer
- D'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques
- D'autres services pourraient être agrégés par la suite

Le coût d'adhésion est défini par le comité syndical. À noter que l'adhésion au syndicat mixte au titre de l'année 2023 sera gratuite.

Conformément aux dispositions du Chapitre II-Article 5 des statuts, la composition du comité syndical, initialement composé du Département de l'Eure, de la Région Normandie et des EPCI de l'Eure, a été étendue aux communes et aux syndicats depuis le 19/09/2022, et prévoit que :

5.1.2.2 Collège des représentants des communes

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 7 délégués titulaires et 7 délégués

suppléants.

5.1.2.1 Collège des représentants des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Ainsi, le représentant désigné sera appelé dans un second temps à participer à l'appel à candidature aux élections du collège des représentants des communes – syndicats – autres établissements. Le nombre de voix attribué à chacun de ces délégués, variant de 1 à 6 voix, est fixé par délibération.

Compte tenu de l'intérêt pour la « commune – le syndicat – autres établissements » d'adhérer au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique au titre de la compétence "services et outils numériques", Monsieur le Maire vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" ;
- Adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique et sa charte d'utilisation ; - S'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte ;
- Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune : Madame Céline DUPONT, conseillère municipale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

4) TRAVAUX DU SIEGE CHANGEMENT ECLAIRAGE PUBLIC: Délibération attendue.

Monsieur le Maire, malgré l'approbation du budget 2023, précise que le Conseil n'avait pas délibéré précisément sur l'opération changement de l'éclairage public en LED tranche 1 de la rue grande. Ainsi :

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **6 667.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

5) RÈGLEMENT ZONE AU DU P.L.U. Décision du Conseil :

Monsieur le Maire évoque la nécessité de rédiger le règlement de la zone AU du futur lotissement.

Cependant notre P.A.D.D.(Plan d'Aménagement Développement Durable) de 2017 va certainement nous obliger à réviser la teneur de notre P.L.U.

En effet ZAN (Loi du 21 juillet 2023 qui précise les modalités d'atteinte de l'objectif Zéro Artificialisation Nette créée par la loi climat et résilience) ; cumulée au SRADDET(Schéma régional d'Aménagement Développement Durable, Égalité des Territoires) ; au Scot(Schéma de Cohérence des Territoires) ; et du PCAET(Plan Climat Air Énergie Territorial) ne facilitent pas la tâche et nous nous devons d'être bien conseillés pour éviter tout recours en la matière.

Nous devons faire appel à un cabinet d'étude spécialisé repoussant ainsi la mise en œuvre de ce lotissement.

Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à rechercher le cabinet adéquat et à signer la convention avec celui-ci.

En terme de développement Eolien sur notre territoire, le Conseil préférant être acteur que passif, se réserve jusqu'au prochain Conseil l'analyse de la réelle pertinence d'une création de zone d'ac-

célération d'énergie renouvelable. Cette décision prendra forme sur une délibération avant le 31 décembre 2023.

6) PLANTATION ARBRES FRUITIERS SUR LA COMMUNE :

Dans le cadre du dispositif de subvention pour le patrimoine naturel, Monsieur le Maire a adhéré comme bon nombre de communes à ce dispositif et la mise à disposition de 10 arbres fruitiers par SNA sera effective le jeudi 16 novembre. Il sera fait appel aux « planteurs bénévoles » pour suite à donner.

7) DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Il est fait part au Conseil des demandes en cours des subventions de toutes origines (Fonds verts, départementale, D.S.I.L., D.E.T.R. fonds de concours...etc.

-Pour la partie protection incendie de la commune, les devis sont en cours de révision avec Véolia et une réalisation pour 2024.

-Pour l'éclairage public 2ème tranche de la rue grande, l'inscription se fera lors de la réunion cantonale avec le SIEGE en octobre.

-Pour l'isolation du 17 rue grande, la situation est plus compliquée car il est indispensable pour obtenir les subventions de réaliser un audit sur le gain énergétique de cette opération. Bien que partant de zéro isolation, cet audit sera donc mis en œuvre 1^{er} trimestre 2024 pour conforter les services du gain de 30 % de ce bénéfice.

Le Conseil à l'unanimité conforte Monsieur le Maire dans ses recherches financières.

INFORMATIONS AU CONSEIL :

Comme à chaque Conseil, le Conseil est informé des événements de la période :

Il est donné lecture au Conseil :

- ◆ D'un courrier adressé aux élus de la famille BOURDET relatif au non entretien de la propriété du 60 rue grande. Monsieur le maire informe avoir déjà pris contact avec le propriétaire pour une action le lundi 09 octobre afin de couper la végétation envahissante. Le Conseil en profite pour porter attention au mur de la famille PAPAUREILLE qui présente une dangerosité inquiétante pour la voie publique.
- ◆ Du remerciement de la famille Boitte pour l'attention du Conseil au regard du décès de Jean-Luc. Le Conseil renouvelle toutes ses condoléances à l'épouse et aux enfants.
- ◆ Des envois agressifs de SMS envers un maire adjoint ayant en charge pendant l'été la prise en charge du personnel communal.

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Monsieur le Maire présente une proposition d'EDF pour optimiser l'abonnement de 4 postes de l'éclairage public. Les propositions ne semblent pas justifiées dans le bon sens, un refus sera donc émis envers notre fournisseur d'énergie suivant décision unanime du Conseil.
- ◆ Dans le cadre de la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie, le SIEGE nous propose d'adhérer à une convention d'achat groupé pour 2025 et d'inscrire la commune dans ce marché public à plusieurs lots. Le Conseil prendra sa décision en décembre suivant les résultats obtenus sur l'analyse de cette proposition.
- ◆ Il est posé la question de la présence nouvelle d'antennes sur le château d'eau ; Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de remplacement qualitatif de ces antennes.

- Les inscriptions pour le repas ou le colis des anciens sont distribuées. Un retour est attendu pour le 20 octobre 2023.

Le Conseil n'ayant plus de questions, et l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23 h 15. La prochaine séance ordinaire est prévue le vendredi 15 décembre. Le maire remercie l'assemblée.